La protection des espèces rares ou menacées d’extinction. A ce titre, dans le but  
d’identifier son patrimoine en ressources, elle a entamé, depuis 1997, l’inventaire  
national de la diversité biologique.  
Pour cela, elle a créé onze parcs nationaux, cinq réserves naturelles, 04réserves de chasse, 04 réserves de la biosphère et 50 sites Ramsar.a. Création de parcs nationauxSous le contrôle de la Direction Générale des Forets.  
a.1. Parc national du TassiliLe Parc National du Tassili n'Ajjer est situé au sud-est de l'Algérie dans le massif  
du Tassili n'Ajjer à Djanet dans la wilaya de Illizi. En raison de la grande richesse du  
parc notamment ses célèbres gravures et peintures rupestres, le Tassili a été classé  
parc national en 1972. Le parc a été, par la suite, inscrit au patrimoine mondial de  
l'humanité en 1982 par l'UNESCO, et classé réserve de l'homme et la biosphère en  
1986.  
a.2. Parc national d’El-KalaLe parc national d'El Kala est situé au nord-est de l'Algérie. Il a été classé parc  
national en 1983 et réserve mondiale de la biosphère en 1990 par l'UNESCO. Le parc  
s'étend sur une superficie de 76 438 ha ce qui en fait l'un des plus grands parcs  
nationaux d'Algérie et le plus riche du nord du pays. Il comprend plusieurs ensembles  
naturels ainsi que la faune et la flore les plus diversifiés du pays.  
a.3. Parc national de ChréaLe parc national de Chréa s'étend sur une superficie de 26 000 ha. Il est situé  
à une cinquantaine de km au sud-ouest d'Alger au cœur de l'Atlas blidéen. Chréa a  
été classé parc national en 1983. En 2002 l'UNESCO à reconnu le parc comme  
réserve mondiale de la biosphère. Le parc abrite pas moins de 1200 espèces  
végétales et animales notamment le cèdre, le chêne liège, le chêne vert et le pin  
d'Alep.  
a.4. Parc national du DjurdjuraLe parc national du Djurdjura est situé au nord-est de l'Algérie dans une région  
montagneuse très accidentée entre Bouira et Tizi-Ouzou, il a été classé parc national  
en 1983. S'étendant sur une superficie de 18 500 ha c'est un parc atypique. Son climat

méditerranéen et continental fait de lui un des plus riches biotopes montagneux. Il  
compte pas moins de 600 espèces végétales.  
a.5. Parc national de Theniet El-HadLe parc national de Théniet El-Had est situé au nord-ouest de l'Algérie dans la  
wilaya de Tissemsilt, il a été classé parc national en 1983. Il s'étend sur une surface  
de 3425 ha dont 2968 ha sont recouverts de végétation. Sa flore est constituée  
principalement de chênes de l'Atlas, de chêne vert, de chêne liège et de chêne zen.  
a.6. Parc national de BelezmaLe parc national de Belezma est situé dans la wilaya de Batna. Il a été classé  
parc national en 1984. Le parc présente un ensemble montagneux avec des reliefs  
accidentés, des pentes accentuées et une importante végétation. Le parc de Belezma  
marque le début du massif des Aurès.  
a.7. Parc national de GourayaLe Parc National de Gouraya est situé sur la côte Est de l'Algérie dans la Wilaya  
de Bejaia. Il a été classé parc national en 1984. Il présente des richesses  
archéologiques et esthétiques exceptionnelles, notamment le pic des singes, le fort de  
Gouraya, la promenade de Cap Carbon et les merveilleuses falaises. En 2004 le parc  
a été reconnu comme réserve de biosphère par l'UNESCO.  
a.8. Parc national de TazaLe parc national de Taza est situé au nord-est de l'Algérie au niveau du massif  
forestier du Guerrouche près de Jijel. Il a été classé parc national en 1984. Le parc  
est considéré comme unique dans le bassin méditerranéen de part sa diversité. Le  
parc national de Taza est composé de zones de montagnes à altitudes peu élevées.  
Son point culminant est le Mont Koudiet El Kern à 1121 mètres d'altitude. Le parc de  
Taza est reconnu par l'UNESCO depuis 2004 comme réserve mondiale de la  
biosphère.  
a.9. Parc national de l’Ahaggar (Hoggar)Le Parc National de l'Ahaggar est situé dans le sud de l'Algérie dans le massif  
du Hoggar, il fait partie de la wilaya de Tamanrasset. Il a été classé parc national en  
1987, et a été proposé en 1988 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le  
parc de l'Ahaggar s'étend sur une surface de 450 000 km² et abrite un patrimoine  
culturel et naturel fascinant. Il renferme des sites archéologiques datant de 600 000 à  
un million d'années. Véritable musée à ciel ouvert.

**a.10. Parc national de Tlemcen**Le Parc National de Tlemcen est situé au nord-ouest de l'Algérie. Il a été classé  
parc national en 1993. Il s'étend sur une superficie de 8225 ha est riche en biodiversité  
avec une variété exceptionnelle de faune et de flore. Le parc abrite également des  
sites d'importance historique comme les ruines de la Mansourah et naturel comme les  
cascades légendaires d'El Ourit. Il a été classé parc national en 1993.  
**a.11. Parc national de Djebel Aïssa dans la wilaya de Naâma**Classement du dernier parc national en Algérie en 2003, le parc national de  
djebel Aïssa (wilaya de Nâama) sur 24.400 hectares (décret exécutif n° 03-148 du 29  
mars 2003 portant classement du parc national de djebel Aïssa). C’est le premier parc  
national implanté sur l’Atlas saharien. Le Djebel Aissa fait partie de l'ensemble  
montagneux des monts des Ksours, partie occidentale extrême de l'Atlas Saharien.  
**b / Création de réserves naturelles**Structures autonomes, les réserves naturelles jouent un rôle important dans la  
conservation *in situ*. Selon la réglementation algérienne, elles ont notamment pour  
objet la préservation, la reconstitution, la sauvegarde, la conservation et le  
développement de la faune et de la flore, du sol et sous-sol, de l’atmosphère, des eaux  
et d’une manière générale tout milieu naturel qui présente un intérêt particulier qu’il  
faut préserver. Les investigations scientifiques sont encouragées dans les réserves  
naturelles.  
Les cinq réserves naturelles d’Algérie sont :  
**b.1.** la Réserve naturelle de la Macta (wilaya de Mostaganem),  
**b.2.** la Réserve naturelle de Mergueb (wilaya de M’Sila),  
**b.3.** la Réserve naturelle de Béni- Salah (wilaya de Guelma),  
**b.4.** la Réserve naturelle des Babors (wilaya de Sétif) et  
**b.5.** la réserve naturelle et marine des îles Habibas (wilaya d’Oran).  
**c / Création de réserves de chasse**En Algérie, les réserves de chasse, contrairement à leur nom sont des sites où la  
chasse et strictement interdite. Les réserves de chasse selon la réglementation  
algérienne ont pour objet :  
- de protéger et de développer le gibier local ;  
- d’aménager les habitats des espèces qui y vivent ;

- de servir de lieu d’observation et d’expérimentation sur la biologie, l’écologie et  
l’éthologie des espèces existantes ;  
- d’établir et de tenir l’inventaire du patrimoine cynégétique de la réserve de chasse.  
Le réseau national actuel est composé de quatre réserves de chasse qui sont :  
**c.1.** la réserve de chasse de Djelfa (32.400 ha) créée en 1983,  
**c.2.** la réserve de chasse de Mascara (7.000 ha), créée en 1983,  
**c.3.** la réserve de chasse de Tlemcen (2.000 ha), créée en 1983,  
**c.4.** la réserve de chasse de Zéralda (1.200 ha), créée en 1984.  
Plusieurs activités cynégétiques sont développées dans ces réserves de chasse.

- centre cynégétique de Réghaia  
- centre cynégétique de Tlémcen  
**d / Création de réserves de la biosphère**Le réseau MAB, du programme **M**an **A**nd **B**iosphère (l’homme et la Biosphère)  
de l’U.N.E.S.C.O, est un réseau de zones écologiques représentatives qui associent  
conservation et recherche en écologie, surveillance continue, éducation, formation et  
utilisation traditionnelle des terres.  
L’Algérie a rejoint le réseau MAB en proposant en 1986 le parc national du  
Tassili comme première réserve de biosphère algérienne. Depuis, trois autres zones  
sont venues enrichir le réseau MAB en Algérie : la réserve du Parc National d’El-Kala  
en 1990, la réserve du parc National du Djurdjura en 1997 et la réserve du Parc  
national de Chréa en 2003. Véritables sanctuaires de la nature, ces quatre réserves  
de biosphère ont été proposées en raison de leur importante diversité biologique (flore,  
faune, habitats), pour la diversité de leurs paysages, mais aussi en tant que sites  
d’intérêt culturel, historique et esthétique, parfois uniques au monde.  
**e / Création de sites de Ramsar**La convention relative aux zones humides d’importance internationale  
particulièrement comme habitat des oiseaux d’eau, est également appelée convention

sur les zones humides ou convention de Ramsar du nom de la ville iranienne où elle a  
été adoptée le 02 février 1971 sur les bords de la mer Caspienne. Sa mission est de  
favoriser la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides par des mesures  
prises au plan national et par la Coopération internationale, comme moyens de parvenir  
au développement durable dans le monde entier.  
Cette convention est entrée en vigueur le 21 Décembre 1975 et une journée  
mondiale des zones humides à lieu le 02 février de chaque année.  
L’Algérie, consciente de l’important rôle des zones humides, adhéra dès 1982  
à la convention de Ramsar relative aux zones humides d’importance internationale  
particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau, et proposa la même année les  
lacs Tonga et Oubeira (dans la région d’El-Kala), sur la liste des sites humides  
d’importance internationale pour les oiseaux d’eau. Actuellement, le nombre de zones  
humides d’importance internationale est porté à 50 zones.Largement représentées dans les différentes régions naturelles, ces zones  
humides algériennes sont constituées de lacs, d’étangs, de lagunes, de marais, de  
marécages, de lacs de barrages, de retenues collinaires, de chotts, de sebkhas, de  
gueltas et d’oasis…  
Les zones humides algériennes se distribuent dans toutes les régions naturelles  
du pays, elles se caractérisent par une grande diversité de paysages et d’espèces.  
Les plus importantes sont célèbres comme quartiers d’hiver et zones d’accueil pour  
l’avifaune aquatique migratrice.  
f / Gestion à la fermeLa conservation in situ, se fait aussi dans les zones où prédomine l’agriculture  
vivrière. On peut signaler les exploitations oasiennes où sont cultivé les blés  
traditionnels, les plantes médicinales et une grande diversité de palmier dattier et les  
exploitations familiales en zones de montagne etc ...  
L’intérêt porté par les paysans à la diversité génétique des plantes spontanées  
est illustré par la précision des appellations vernaculaires, une bonne connaissance  
des caractéristiques morphologiques (hamra, beida, kahla, etc.), et la préférence  
donnée aux variétés locales ayant des caractéristiques compétitifs (chater, chouiter,  
sebbaga, etc.). Malheureusement, les méthodes de conservation traditionnelles telles  
que les Matmouras, les Khazanes, Akoufis, etc…) tendent à disparaître ainsi que lessemences autoproduites concernant aussi bien les variétés du terroir, les anciens  
cultivars et les variétés dites performantes sont mises sur le marché (Souk).  
Dans les régions fragiles, les plantes spontanées sont très utilisées par les  
populations locales pour l’alimentation et les soins, il y’a des savoir-faire ancestraux  
dans ce domaine (recette de cuisine à base de plantes sauvages, pharmacopée  
traditionnelle, travail du bois, …) qui sont à étudier et à sauvegarder.